

Site Limoges
Adresse physique :
Campus Universitaire Vanteaux
39 F, Rue Camille Guérin
87036 LIMOGES CEDEX
05.55.08.70.69

Correspondance postale :
IFAS du CHU
2 Avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES CEDEX

Site le Dorat
Adresses physique et postale :
9 rue de l'Hozanne
87210 LE DORAT
05.55.08.70.69

Limoges, le 6 juillet 2026

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi de faire confiance à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Centre Hospitalier Universitaire de LIMOGES.

Je vous en remercie et vous souhaite d'ores et déjà de mener à bien votre projet professionnel.

L'équipe pédagogique aura à cœur de vous accompagner tout au long de cette année de formation.

Les équipes des unités de soins du Centre Hospitalier Universitaire de Limoges et des nombreux autres établissements partenaires publics et privés vous permettront également de bénéficier d'un tutorat de qualité lors de vos stages.

Pour les élèves des deux sites (Limoges et Le Dorat) - Parcours Complets et Parcours Partiels,
la rentrée s'effectuera :

le jeudi 27 août 2026 à 9h00 (Cf. planning joint)

à l'IFAS – Campus des Formations Sanitaires - 39 F, Rue Camille Guérin - 87042 LIMOGES CEDEX

AMPHI 2 – Rez de chaussée

Votre présence est OBLIGATOIRE

Afin de préparer au mieux cette rentrée, vous trouverez ci-joint les démarches et formalités à accomplir sur un plan administratif et médical.

Merci d'imprimer l'ensemble de votre dossier de rentrée (**dossier administratif** et **dossier médical**) **uniquement en recto (pas de recto/verso, pas d'agrafage)** pour faciliter son traitement.

ATTENTION : La remise du **dossier administratif complet** et du **dossier médical complet** pour constituer l'ensemble de votre dossier de rentrée est **obligatoire** et conditionne votre entrée à l'Institut de Formation d'Aides-Soignants du CHU de Limoges.

IMPORTANT

Afin que l'ensemble de votre dossier de rentrée (**dossier administratif complet** et **dossier médical complet**) soit validé, merci de respecter **STRICTEMENT** les consignes pour le constituer. **Prenez le temps de bien lire les consignes sur chacune des feuilles.**

Vous devez **obligatoirement** renvoyer l'ensemble de votre dossier de rentrée **complet (dossier administratif complet et dossier médical complet)**, **uniquement en recto (pas de recto/verso, pas d'agrafage) sans le plier, dans une enveloppe A4, obligatoirement par voie postale, au plus tard :**

Vendredi 14 août 2026, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

IFAS – 2 Avenue Martin Luther King – 87042 LIMOGES CEDEX

Sans remise de l'ensemble de votre dossier de rentrée complet (dossier administratif complet et dossier médical complet) à la date indiquée ci-dessus, vous ne pourrez pas suivre la formation.

A NOTER : Le paiement des 100 euros lié aux frais de dossier **s'effectuera ultérieurement à une date qui vous sera communiquée lors de la rentrée.**

Dans l'attente de vous accueillir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Responsable Pédagogique de l'IFAS

François TERRIER

Planning de la journée de rentrée : jeudi 27 août 2026

	...	Heure	Intitulé	Groupe	Formateur	Salle
2024/ 2025	CM	09:00 10:30	Discours d'accueil par Monsieur François TERRIER, Responsable pédagogique de l'IFAS Présentation du projet pédagogique Présentation de l'équipe pédagogique, de l'équipe administrative et de la conseillère sociale Présentation de la plateforme d'apprentissage numérique MOODLE	Promotion complète	BALLAND DEPOND Aurélie BARTHELEMY Christelle DOIZON Delphine FOULON Carine LELOUP YAMINA MERY Charlene VIEUXBLEDE Carole ZAPPELINI Yaëlle	AMPHI 2 rez de chaussée
2024/ 2025		10:30 10:45	Pause			
2024/ 2025	CM	10:45 12:00	Informations : Stationnement et circulation sur le Campus VANTEAUX, horaires d'ouverture et de fermeture des locaux de l'IFAS, restauration, planning de cours, tenues professionnelles et visite médicale Constitution des groupes de référence A, B, C et le Dorat Visite des locaux du site VANTEAUX	Promotion complète	BALLAND DEPOND Aurélie BARTHELEMY Christelle DOIZON Delphine LELOUP YAMINA TERRIER François VIEUXBLEDE Carole	AMPHI 2 Rez de chaussée
2024/ 2025		12:00 13:30	Pause déjeuner Prévoir votre repas dans un sac isotherme, des micro ondes sont à votre disposition dans l'espace de vie des étudiants			
2024/ 2025	TD	13:30 17:30	Présentation croisée du groupe de référence Création de l'adresse Gmail Rédaction du projet personnel Questionnaire individuel d'élaboration du profil de stage Echanges avec les élèves de la promotion 2025/2026	A	BALLAND DEPOND Aurélie	202 2ème étage
2024/ 2025	TD	13:30 17:30	Présentation croisée du groupe de référence Création de l'adresse Gmail Rédaction du projet personnel Questionnaire individuel d'élaboration du profil de stage Echanges avec les élèves de la promotion 2025/2026	B	BARTHELEMY Christelle	204 2ème étage
2024/ 2025	TD	13:30 17:30	Présentation croisée du groupe de référence Création de l'adresse Gmail Rédaction du projet personnel Questionnaire individuel d'élaboration du profil de stage Echanges avec les élèves de la promotion 2025/2026	C	VIEUXBLEDE Carole	309 3ème étage
2024/ 2025	TD	13:30 17:30	Présentation croisée du groupe de référence Création de l'adresse Gmail Rédaction du projet personnel Questionnaire individuel d'élaboration du profil de stage Echanges avec les élèves de la promotion 2025/2026	Le Dorat	LELOUP YAMINA	203 2ème étage

A LIRE ATTENTIVEMENT

Consignes – Constitution du dossier de rentrée :

Dans le cadre de votre rentrée en formation, vous devez constituer un dossier de rentrée **complet** comprenant :

- Le **dossier administratif**
- Le **dossier médical**
- Le dossier ROMEO (Rémunération Stagiaire Nouvelle-Aquitaine) **uniquement si vous êtes concernés par cette rémunération**, pour le savoir référez-vous au « GUIDE RÉMUNÉRATION » joint au dossier de rentrée

Merci de respecter les consignes suivantes :

1. Vérifier que tous les documents demandés soient présents et dûment complétés
2. Classer les documents dans l'ordre indiqué sur la liste des pièces à fournir
3. Ne pas faire de recto/verso et ne pas agraffer les documents
4. Insérer l'ensemble des documents dans une enveloppe A4 en veillant à respecter l'ordre du classement et **pour nous aider à traiter votre dossier de rentrée, nous vous remercions de bien les différencier en identifiant :**

1 : Le **dossier administratif qui doit être complet**

2 : Le **dossier médical qui doit être complet**

3 : Le **dossier ROMEO** (Rémunération stagiaire de la Région Nouvelle-Aquitaine) qui doit être **complet uniquement si vous êtes concernés par cette rémunération**

Attention : Concernant le dossier ROMEO, le Service Rémunération de la Région **exige un dossier complet avec une écriture lisible et avec tous les justificatifs demandés.**

Ce dossier ROMEO est de votre responsabilité.

**Tout dossier incomplet, mal classé ou ne respectant pas ces consignes,
vous sera remis pour amélioration.**

<p>Site Limoges</p> <p><u>Adresse physique</u> :</p> <p>Campus Universitaire Vanteaux 39 F, Rue Camille Guérin 87036 LIMOGES CEDEX</p>	<p>Site Le Dorat</p> <p><u>Adresses physique et postale</u> :</p> <p>9 Rue de l'Hozanne 87210 LE DORAT</p>
<p><u>Correspondance postale</u> :</p> <p>IFAS du CHU 2 Avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES CEDEX</p>	<p>05.55.08.70.69</p>

**LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION
DU DOSSIER DE RENTRÉE 2026
DOSSIER ADMINISTRATIF**

Merci de lire attentivement les consignes et de les respecter

Dossier administratif que vous aurez au préalable imprimé uniquement en **recto, pas de recto/verso, pas d'agrafe**

Rappel : La rentrée s'effectuera le jeudi 27 août 2026 à 9h00. Votre présence est OBLIGATOIRE.

Ce présent document doit être complété, signé et **remis obligatoirement dans votre dossier administratif.**

<u>DOSSIER ADMINISTRATIF</u>		
<p>à renvoyer obligatoirement et uniquement par voie postale au plus tard le vendredi 14 août 2026 (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">IFAS 2 Avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES CEDEX</p> <p style="text-align: center;">Merci de classer impérativement vos documents dans l'ordre qui suit :</p>		<p>Obligatoire ou Si concerné = Obligatoire</p>
1	Fiche de renseignements <i>(ci-jointe à compléter et à signer)</i>	Obligatoire
2	1 photo d'identité aux normes <i>(à coller sur la fiche d'inscription)</i>	Obligatoire
3	Pièce d'identité claire, lisible et en cours de validité avec le recto et le verso sur la même page <i>(joindre 3 photocopies conformes à l'original)</i> Important : merci d'anticiper et de faire la demande de renouvellement si votre pièce d'identité arrive en fin de validité car votre pièce d'identité doit être valide pour la présentation au Jury du Diplôme d'Etat	Obligatoire
4	Diplôme(s) y compris le brevet des collègues <i>(joindre 2 photocopies conformes aux originaux pour chacun de vos diplômes)</i> Important : pour les bacheliers de 2026, fournir obligatoirement la photocopie du diplôme du Baccalauréat dans les 2 mois suivant la rentrée)	Si concerné = Obligatoire
5	Relevé de notes du Baccalauréat obtenu en 2026 en attendant la remise du diplôme ou certificat de scolarité 2026 (ex. si inscrit en Faculté) <i>(joindre 2 photocopies conformes aux originaux)</i>	Si concerné = Obligatoire
6	Notification de la DREETS justifiant les modules validés (pour les élèves en parcours VAE) <i>(joindre 2 photocopies conformes à l'original)</i>	Si concerné = Obligatoire
7	Attestation de droits à l'assurance maladie (pas de copie de la carte vitale) <i>(joindre 1 photocopie conforme à l'original)</i>	Obligatoire
8	Attestation d'assurance en cours de validité à vos nom et prénom couvrant la responsabilité civile, tant lors des stages que des trajets occasionnés par ceux-ci <i>(joindre 1 photocopie conforme à l'original)</i> : <div style="display: flex; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="margin-right: 10px;"> <ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Dommages matériels - Dommages immatériels </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block;"> <p>Ces trois mentions sont obligatoires. Merci de surligner ces trois mentions sur votre attestation d'assurance</p> </div> </div> <p>Important : vous avez la possibilité de demander cette attestation directement à votre compagnie d'assurance ou l'obtenir gratuitement en flaschant le QR code sur le flyer de la MNH ci-joint.</p>	Obligatoire
9	Certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté <i>(joindre 1 photocopie conforme à l'original)</i>	Si concerné = Obligatoire

Site Limoges	Correspondance postale :	Site le Dorat
<u>Adresse physique</u> :	IFAS du CHU	<u>Adresses physique et postale</u> :
Campus Universitaire Vanteaux 39 F, Rue Camille Guérin 87036 LIMOGES CEDEX	2 Avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES CEDEX	9 Rue de l'Hozanne 87210 LE DORAT
05.55.08.70.69		05.55.08.70.69

DOSSIER ADMINISTRATIF

à renvoyer **obligatoirement** et **uniquement** par voie postale
au plus tard le vendredi 14 août 2026 (cachet de la poste faisant foi)

à l'adresse suivante :

IFAS
2 Avenue Martin Luther King
87042 LIMOGES CEDEX

Merci de classer impérativement vos documents dans l'ordre qui suit :

**Obligatoire
ou
Si concerné
=
Obligatoire**

10	Avis de situation de France Travail, <u>uniquement</u> pour les demandeurs d'emploi (<i>joindre 1 photocopie conforme à l'original</i>)	Si concerné = Obligatoire
11	Attestation de prise en charge financière de votre formation d'Aide-Soignant.e par votre employeur ou OPCO (Transitions Pro ou autre) (<i>joindre 1 photocopie conforme à l'original</i>)	Si concerné = Obligatoire
18	Notification de bourse (<i>joindre 1 photocopie conforme à l'original</i>) <i>Ouverture des demandes de bourse à partir du 4 Juin 2024 sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine (étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé)</i> https://mes-demarches.nouvelle-aquitaine.fr/craPortailFO/	Si concerné = Obligatoire
19	Remise de ce présent document « Liste des documents nécessaires à la constitution du dossier de rentrée 2026 – DOSSIER ADMINISTRATIF » complété, daté et signé	Obligatoire

Annexes joints :

- **MNH Responsabilité Civile Professionnelle Etudiante** : QR code à flasher pour obtenir l'attestation de Responsabilité Civile gratuitement (n°8 dans la liste des pièces à fournir)
- **Guide Rémunération Région** : Schéma vous permettant de faire une demande d'indemnisation mensuelle (rémunération tous les mois)
- **Note « INFORMATIONS »** : Informations concernant la plateforme numérique d'enseignement et les tenues professionnelles

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (NOM D'EPOUX) :

Prénom :

Je certifie :

- avoir imprimé le **dossier administratif** **uniquement en recto** (pas de recto/verso, pas d'agrafe)
- avoir pris connaissance des documents demandés et **avoir respecté les consignes**
- si, je suis concerné.e, avoir pris connaissance du document « GUIDE RÉMUNÉRATION RÉGION » ci-joint et avoir fait le nécessaire pour percevoir une rémunération tous les mois
- avoir fourni la complétude et l'exactitude des documents demandés
- avoir envoyé l'intégralité du dossier administratif au plus tard le vendredi 14 août 2026 (cachet de la poste faisant foi) pour être autorisé.e à suivre la formation**

Fait à Le

Signature :

Site Limoges	Site le Dorat
Adresse physique : Campus Universitaire Vanteaux 39 F, Rue Camille Guérin 87036 LIMOGES CEDEX 05.55.08.70.69	Adresses physique et postale : IFAS du CHU 2 Avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES CEDEX 05.55.08.70.69

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES SIGNIFICATIVES

Etablissement	Poste occupé	Durée	Année

STATUT ACTUEL

Promotion Professionnelle C.H.U. : Service :
N° matricule :

Promotion Professionnelle hors C.H.U. : Etablissement :
Service :

En poursuite d'études

Salarié.e en **C.D.I.⁽¹⁾** **en C.D.D.⁽¹⁾** (NOM de l'employeur) :

Demandeur d'emploi⁽²⁾, merci d'indiquer votre N° Identifiant France Travail :

Relevant du R.S.A.⁽²⁾

Autre situation⁽²⁾ (exemple : mère au foyer) à préciser:

⁽¹⁾ Avant votre entrée en formation, vous devez vous renseigner auprès de votre employeur s'il finance votre formation
⁽²⁾ Avant votre entrée en formation, vous devez vous renseigner auprès de France Travail afin de faire le nécessaire pour votre inscription en formation

REMUNERATION PENDANT LA FORMATION « Qui me verse de l'argent tous les mois ? »
(Cadre à renseigner obligatoirement)

Employeur (NOM de l'employeur) :

Région (Dossier rémunération stagiaire ROMEO si je suis concerné.e → Cf. Guide Rémunération Région)

Bourses (Cf. Guide Rémunération Région) **France Travail** **Autre** (préciser) :

FINANCEMENT DE LA FORMATION « Qui paye ma formation ? »
(Cadre à renseigner obligatoirement)

Employeur (pour les Promotions Professionnelles ou salariés) : NOM de l'employeur à préciser :

Région (pour les demandeurs d'emploi ou en poursuite d'études)

OPCO (Transitions Pro, etc...)

Autre (préciser) :

En cas d'urgence, merci de renseigner les coordonnées de la/les personnes de confiance :

NOM : Prénom :

Lien de parenté : Portable :

NOM : Prénom :

Lien de parenté : Portable :

Je soussigné.e certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à Le
Signature :

Ce document doit être obligatoirement complété et signé
Tout changement de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalé au secrétariat

Démarrez l'année sereinement, avec MNH RCP Étudiante !

Adhésion
immédiate et

OFFERTE



Et découvrez MNH Campus, votre espace 100 % étudiant :

- ✓ Révisions, quiz gratuits
- ✓ Actus & vie étudiante
- ✓ Jobs
- ✓ Bons plans, jeux concours...

➔ mnh.fr/mnh-campus

📞 Parlez-en avec :

Laetitia GRAND
Conseillère MNH
Tél. : 06 83 23 67 06
laetitia.grand@mnh.fr

GUIDE RÉMUNÉRATION RÉGION

Indemnisation France Travail OU Rémunération OU Bourse sanitaire et sociale

Vous avez travaillé avant
votre entrée en formation

Indemnisation France Travail

Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.
Inscription obligatoire avant votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé + faire étudier ses droits à l'assurance chômage (travail saisonnier, CDD, CDI,...) sur : francetravail.fr

Vous êtes indemnisé par France Travail
= aucune aide régionale

Vous n'êtes pas indemnisé par
France Travail

Vous n'avez jamais travaillé
avant votre entrée en formation

Bourse d'études sanitaires et sociales Région

Quelles conditions ?

Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.
Vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé où ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

Quel montant ?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur.
La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

boursesanitairesocial.fr

Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.

Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation
France Travail, ni de la rémunération Région

Rémunération en temps que stagiaire de la formation professionnelle - Région = Dossier ROMEO

Quelles conditions ?

- Vous êtes inscrit dans un institut de formation autorisé/agréé, situé sur le territoire de la Région Nouvelle-Aquitaine.
- Vous êtes inscrit à France Travail et vous êtes non indemnisé.
- Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide-soignant, ambulancier par exemple) : vous devez justifier d'une sortie de la formation initiale depuis plus d'un an.
- Pour les formations d'une durée de plus d'1 an, vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671 h) avant votre entrée en formation.

Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères mentionnés ci-dessus, vous devez télécharger le dossier Rémunération Stagiaire de la Région Nouvelle-Aquitaine (**Dossier ROMEO**) via le lien suivant :

<https://www.chu-limoges.fr/se-former/formations-paramedicales/institut-de-formation-daides-soignants/>

Vous devez le compléter puis le remettre à l'IFAS qui le transmettra à la Région pour instruction.

■ Des aides pendant et après votre formation :

> Fonds Social Formation

> Fonds d'Aide à la Mobilité vers l'Emploi

> Bourses sanitaires et sociales

Retrouvez toutes les informations sur
les-aides.nouvelle-aquitaine.fr



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS CHU DE LIMOGES



Site Limoges	Site le Dorat
Adresse physique : Campus Universitaire Vanteaux 39 F, Rue Camille Guérin 87036 LIMOGES CEDEX 05.55.08.70.69	Adresses physique et postale : 9 Rue de l'Hozanne 87210 LE DORAT 05.55.08.70.69
Correspondance postale : IFAS du CHU 2 Avenue Martin Luther King 87042 LIMOGES CEDEX	

INFORMATIONS

PLATEFORME NUMERIQUE D'ENSEIGNEMENT

La formation Aide-Soignante s'appuie sur une plateforme numérique d'enseignement. L'accès à votre environnement numérique est obligatoire (cours, résultats des validations, informations diverses, échanges avec les équipes pédagogique et administrative...) et vous aurez **impérativement** besoin d'un ordinateur et d'une connexion internet.

TENUES PROFESSIONNELLES

Durant votre formation, vous allez réaliser des stages. Certains établissements d'accueil vous mettront à disposition des tenues. Néanmoins, dans un souci pratique et au regard des règles en matière d'hygiène hospitalière, nous vous conseillons de faire l'acquisition de 5 tenues professionnelles (tunique et pantalon).

Vous pouvez en faire l'acquisition :

- 1) soit dans le magasin de votre choix,
- 2) soit par l'intermédiaire de l'IFAS :
 - prix d'une tunique : 9,00 €
 - prix d'un pantalon : 8,00 €
 - ↳ soit pour 5 tuniques et 5 pantalons pour 85,00 € (marquage nominatif inclus)

Si vous optez pour la 2^{ème} proposition, les modalités de commande se dérouleront à :

L'IFAS du CHU
Campus des Formations Sanitaires Limoges - Vanteaux
39 F, Rue Camille Guérin
87036 LIMOGES CEDEX

La date vous sera communiquée le jour de la rentrée.

**LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION
DU DOSSIER DE RENTRÉE 2026**

DOSSIER MEDICAL

Merci de lire attentivement les consignes et de les respecter

Dossier médical que vous aurez au préalable imprimé uniquement en recto, pas de recto/verso, pas d'agrafe

Rappel : La rentrée s'effectuera le jeudi 27 août 2026 à 9h00. Votre présence est OBLIGATOIRE.

Ce présent document doit être complété, signé et remis obligatoirement dans votre dossier médical.

<p><u>DOSSIER MEDICAL</u></p> <p>à renvoyer obligatoirement et uniquement par voie postale</p> <p>au plus tard le vendredi 14 août 2026 (cachet de la poste faisant foi)</p> <p>à l'adresse suivante :</p> <p>IFAS</p> <p>2 Avenue Martin Luther King</p> <p>87042 LIMOGES CEDEX</p> <p>Merci de classer impérativement vos documents dans l'ordre qui suit :</p>		<p>Obligatoire ou Si concerné = Obligatoire</p>
1	<p>Prendre rendez-vous sans attendre avec votre médecin traitant (car les délais peuvent être longs) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire compléter et signer la fiche médicale des vaccinations jointe et nous joindre l'original + 1 photocopie de la fiche médicale des vaccinations - obtenir une ordonnance afin de faire une prise de sang concernant l'Hépatite B (anticorps Anti-HBS) - obtenir une ordonnance si vous êtes concernés par une radiographie pulmonaire (voir numéro 5) 	Obligatoire
2	<p>Faire la copie de l'intégralité des vaccinations de votre carnet de santé (nous joindre 1 photocopie)</p> <p>Merci de noter votre NOM DE NAISSANCE et votre prénom sur les photocopies</p>	Obligatoire
3	<p>Dès réception des résultats de votre prise de sang, joindre les résultats du dosage des anticorps Anti-HBS (à nous joindre sous enveloppe cachetée et identifiée à votre NOM DE NAISSANCE et votre prénom)</p> <p>Important : Deux injections minimum sont requises pour un départ en stage</p>	Obligatoire
4	<p>Consulter la liste des médecins agréés ARS jointe et prendre rendez-vous sans attendre avec un médecin agréé ARS (car les délais peuvent être longs) pour demander un certificat médical attestant que vous ne présentez pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant.e. Nous joindre l'original + 1 photocopie de votre certificat d'aptitude établi par un médecin agréé ARS</p> <p>Important : Attention votre médecin traitant n'est pas forcément un médecin agréé, veuillez donc consulter la liste des médecins agréés ci-jointe</p>	Obligatoire
5	<p>Faire une radiographie pulmonaire uniquement pour les futurs élèves à risque d'être porteur d'une Tuberculose, c'est-à-dire, les personnes ayant séjournées dans une zone à forte prévalence de Tuberculose, ci-joint la liste des pays concernés :</p> <p>https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leurs-vaccins/Tuberculose-BCG</p> <p>Une fois la radiographie pulmonaire établie, joindre le compte-rendu (nous joindre 2 photocopies)</p> <p>NE PAS FOURNIR LE CLICHÉ DE LA RADIOGRAPHIE PULMONAIRE</p>	Si concerné = Obligatoire
6	<p>Remise de ce présent document « Liste des documents nécessaires à la constitution du dossier de rentrée 2026 – DOSSIER MEDICAL » complété, daté et signé</p>	Obligatoire

	Site Limoges	Site le Dorat
<u>Adresse physique :</u>	<u>Correspondance postale :</u>	<u>Adresses physique et postale :</u>
Campus Universitaire Vanteaux	IFAS du CHU	9 Rue de l'Hozanne
39 F, Rue Camille Guérin	2 Avenue Martin Luther King	87210 LE DORAT
87036 LIMOGES CEDEX	87042 LIMOGES CEDEX	
05.55.08.70.69		05.55.08.70.69

LISTE DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA CONSTITUTION
DU DOSSIER DE RENTRÉE 2025
DOSSIER MEDICAL (suite)

Annexes joints :

- Fiche médicales des vaccinations
- Guide de l'A.R.S. « Je suis étudiant en santé. Suis-je à jour de mes vaccinations ? »
- Liste des Médecins Généralistes agréés

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE (NOM D'EPOUX) :

Prénom :

Je certifie :

- avoir imprimé le **dossier médical uniquement en recto** (pas de recto/verso, pas d'agrafage)
- avoir pris connaissance des documents demandés et **avoir respecté les consignes**
- avoir pris connaissance du guide de l'A.R.S. « Je suis étudiant en santé. Suis-je à jour de mes vaccinations ? »
- avoir pris connaissance de la liste des médecins généralistes agréés
- avoir fourni **la complétude et l'exactitude des documents demandés**
- avoir envoyé l'intégralité du dossier administratif au plus tard le vendredi 14 août 2026 (cachet de la poste faisant foi) pour être autorisé.e à suivre la formation**

Fait à Le

Signature :

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



<p>Filière universitaire :</p> <p><input type="checkbox"/> Médecine</p> <p><input type="checkbox"/> Odontologie</p> <p><input type="checkbox"/> Pharmacie</p> <p><input type="checkbox"/> Sage-femme</p> <p>ou</p> <p>Institut de formation :</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Tél. :</p> <p>Département de naissance :</p> <p>Code postal résidence :</p>	<p>NOM de naissance :</p> <p>.....</p> <p>Date de naissance : / /</p> <p>Email :</p> <p>Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :</p> <p>.....</p>
--	--	---

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différentes maladies. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par un médecin. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats sérologiques réalisés (au minimum anticorps anti-HBs et anticorps anti-HBc), en même temps que votre dossier d'inscription, selon les modalités décrites par l'établissement.

Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTP*ca**)

Faire un rappel dTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années.
Puis rappels dTPca à âge fixe (25, 45 et 65 ans).

Dernier rappel dTP

Date : / /

Nom :

Dernier rappel dTPca

Date : / /

Nom :

Hépatite B*

Conditions d'immunisation valides :

Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)

Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif et schéma vaccinal complet

Autres situations : cf. Mémo « Professionnel de santé en charge des vaccinations des étudiants en santé »

Schémas complets valides :

- 3 doses (2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, 3e dose au moins 5 mois après la 2e)
- Schéma accéléré (adultes) : 3 doses en 21 jours puis rappel à 1 an
- Schéma administré dans l'adolescence (entre 11 et 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois d'un vaccin dosé à 20 µg

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Joindre résultats de sérologie sous pli confidentiel et indiquer les dates de vaccination (quels que soient les résultats de sérologie) :

- Première dose => Date : / / Nom :

- Deuxième dose => Date : / / Nom :

- Troisième dose => Date : / / Nom :

- Injections supplémentaires :

Date : / / Nom :

Date : / / Nom :

Date : / / Nom :

Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)**

Personnes nées depuis 1980 : 2 doses recommandées, à 1 mois d'intervalle quels que soient les antécédents pour ces 3 maladies (ou 3 doses si 1^{ère} dose de vaccin reçue avant l'âge de 12 mois). Pas de contrôle sérologique préalable à effectuer.

Personnes nées avant 1980 : 1 dose si aucun antécédent rougeole ou si doute (sans contrôle sérologique préalable).

Personnes nées depuis 1980

Première dose : Date : / / Nom :

Deuxième dose : Date : / / Nom :

Personnes nées avant 1980

Antécédent rougeole : Oui / Non

Si Non : Date vaccination : / / Nom :

Varicelle**

Vaccination avec 2 doses si aucun antécédent varicelle (ou si doute) et sérologie négative.

Antécédent varicelle : Oui / Non

Si Non :

Sérologie positive : *Joindre le résultat sous pli confidentiel*

Sérologie négative : Précisez les dates des vaccinations :

Première dose : Date : / / Nom :

Deuxième dose : Date : / / Nom :

Les vaccinations grippe et Covid** seront à réaliser chaque année**

Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY*** et B***

IIM ACWY : 1 dose entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus.

IIM B : 2 doses entre 15 et 24 ans

Date vaccination Men ACWY : / / Nom :

Première dose Men B : / / Nom :

Deuxième dose Men B : / / Nom :

Infections à papillomavirus (HPV)**

HPV : 2 doses entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 26 ans inclus (3 doses si 1^{ère} dose initiée à partir de 15 ans)

Première dose HPV : / / Nom :

Deuxième dose HPV : / / Nom :

Troisième dose HPV : / / Nom :

Tuberculose

Vaccination : non obligatoire depuis le 1er avril 2019

IDR (Intra Dermo Réaction) : Il n'est pas obligatoire de disposer d'un résultat d'IDR.

Toutefois, le médecin pourra proposer à l'étudiant, en l'absence d'examen de référence, de réaliser ce test (ou une IGRA, préférentielle chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat peut servir de référence en cas de contagion ultérieure et de détection d'infection tuberculeuse latente (ITL), particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation et étant en France depuis moins de 5 ans. À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.

Si existence d'un résultat d'IDR connu, même ancien, et mesuré en mm, celui-ci doit être indiqué avec la date de réalisation.

Si informations disponibles, indiquer :

Date de la vaccination :

Date dernière IDR et résultat (en mm) :

Date IGRA de référence et résultat :

* Vaccination obligatoire pour devenir professionnel de santé **Vaccination recommandée chez les professionnels de santé

*** Vaccination recommandée en population générale dans cette tranche d'âge

Je, soussigné(e) Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le : / /

Signature et cachet du praticien :

⊕ ☆
Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.
Suis-je à jour de mes vaccinations ?



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Bonne question ! Car c'est indispensable pour mon inscription.

Vous envisagez d'exercer un métier dans le domaine de la santé ? Pour cela, il est indispensable que vous soyez vaccinés.

La vaccination est utile pour soi mais aussi pour protéger les autres, notamment les personnes les plus fragiles. Ainsi, la vaccination vous protège contre certaines maladies infectieuses et protégera également les patients auprès desquels vous interviendrez.

Attention : n'attendez pas les résultats des concours, faites vérifier vos vaccins par un professionnel de santé habilité à vacciner (médecin, pharmacien, sage-femme, infirmier) car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois.

↳ Comment savoir si vous êtes à jour ?

Pour savoir si vous êtes à jour dans vos vaccins, créez votre carnet de vaccination numérique sur www.mesvaccins.net. Bonus : des alertes vous seront envoyés lors des prochains rappels !

Voici la liste des vaccinations pour les étudiants des professions médicales et paramédicales à faire selon calendrier vaccinal en vigueur (<https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>) :

Diphthérie - Tétanos - Poliomyélite (dTP)		Obligatoire
Coqueluche		Recommandée (systématiquement associée au dTP)
Hépatite B		Obligatoire
Rougeole - Oreillons - Rubéole (ROR)		Recommandée
Grippe saisonnière et Covid		Recommandées à chaque automne
Varicelle		Recommandée si non immunisé

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



Je suis étudiant en santé.

Suis-je à jour de mes vaccinations ?

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Mêmes recommandées, toutes ces vaccinations sont jugées comme indispensables compte tenu du milieu professionnel dans lequel vous envisagez d'évoluer. Les vaccinations obligatoires conditionnent l'entrée dans votre formation.

A noter que les vaccinations contre les infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY et B ainsi que contre les papillomavirus (HPV) ne sont pas préconisées spécifiquement chez les étudiants en santé mais sont fortement recommandées en population générale.

A l'issue du concours, si vous êtes admis, lors de la constitution de votre dossier d'inscription vous devrez impérativement transmettre, selon les modalités décrites par l'école de formation ou l'institut, la fiche médicale de vaccination complétée par un médecin ainsi que les preuves d'immunisation demandées. Celles-ci sont à transmettre au plus tard avant de commencer le stage dans un établissement : à défaut, vous ne pourrez pas effectuer votre stage.

➤ Quels sont les étudiants en santé concernés ?

Les dispositions s'appliquent aux étudiants des filières suivantes :

- o Médecins, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues, manipulateurs d'électroradiologie, aides-soignants, ambulanciers, auxiliaires de puériculture, techniciens en analyses biomédicales et assistants dentaires.
- o La vaccination contre l'hépatite B est également obligatoire pour les thanatopracteurs.

➤ Pourquoi ces vaccinations ?

Vous trouverez toutes les informations utiles sur les vaccinations sur le [site vaccination-infoservice](#)

DIPHTÉRIE/TÉTANOS/POLIOMYÉLITE

La diphtérie est due à une toxine sécrétée par une bactérie qui, lorsque celle-ci se diffuse dans le sang, peut entraîner des complications graves (atteinte du cœur et du système nerveux). Cette maladie est très contagieuse et se transmet par la toux et les éternuements, ou par contact avec des plaies cutanées.

Le tétanos est dû à une toxine produite par une bactérie naturellement présente dans la terre. La contamination peut s'effectuer par n'importe quelle plaie ou coupure. Le tétanos se manifeste par des

❤️ ⭐
Veuillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire

Je suis étudiant en santé.
Suis-je à jour de mes vaccinations ?



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

contractures musculaires intenses, des spasmes et des convulsions. L'atteinte des muscles respiratoires peut entraîner le décès par asphyxie.

La **poliomyélite** est due à un virus, principalement présent dans les selles des personnes infectées. Elle peut atteindre la moelle épinière et les neurones qui commandent les muscles, et entraîner des paralysies qui peuvent persister voire des décès.

COQUELUCHE

La **coqueluche** est une infection respiratoire due à une bactérie très contagieuse. Elle se transmet surtout par les gouttelettes de salive émises lors de la toux. Elle se manifeste par une toux épuisante et répétée, de jour comme de nuit et durant plusieurs semaines. Elle peut être grave chez les bébés et les personnes immunodéprimées.

HEPATITE B

L'hépatite B est due à un virus pouvant provoquer une hépatite aigüe fulminante, forme grave d'atteinte du foie, pouvant nécessiter une greffe.

Dans certains cas, le virus va persister dans le sang pendant des mois, des années, parfois à vie : on parle alors d'hépatite B chronique qui entraîne des lésions pouvant mener à une cirrhose et un cancer.

Ce virus se transmet par le sang et par les autres fluides corporels, d'où un risque d'exposition élevé en cas de profession de santé qui justifie une obligation vaccinale.

ROUGEOLE/OREILLONS/RUBEOLE

La **rougeole** est due à un virus qui se transmet très facilement par la toux, les éternuements et les sécrétions nasales. Une personne contaminée par la rougeole peut infecter entre 15 et 20 personnes. Des complications peuvent survenir dont certaines graves et peut provoquer des séquelles ou des décès. Les complications sont plus fréquentes chez les nourrissons de moins d'1 an, les adolescents et les adultes. Elle est indispensable pour les professionnels travaillant auprès des personnes fragiles.

Les **oreillons** est une maladie due à un virus et peut provoquer des complications graves : méningite, surdité, inflammation du pancréas ou des testicules (pouvant entraîner une stérilité chez le garçon).

La **rubéole** est due à un virus. Cette maladie est bénigne, sauf chez la femme enceinte. En effet, elle peut être responsable de graves malformations chez le futur bébé.

Veillez patienter
nous boostons
votre système
immunitaire



LOADING...

#JeMeVaccine

#JeNousProtège



LA GRIPPE ET LE COVID

Ce sont des infections respiratoires aiguës dues à des virus. Elles peuvent être graves, voire mortelles chez les personnes fragiles, comme les personnes âgées ou atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes, les personnes obèses ou les nourrissons. La vaccination des professionnels de santé permet d'éviter la contamination des plus fragiles chez qui la vaccination peut être moins efficace.

VARICELLE

La varicelle est due à un virus. Le plus souvent bénigne, elle peut être grave chez les personnes dont le système immunitaire ne fonctionne pas bien et chez les adultes non immunisés, et provoquer des complications graves comme des atteintes des poumons ou du cerveau. Elle est très contagieuse et la contamination est respiratoire ou par contact avec une personne infectée.

INFECTIONS INVASIVES A MENINGOCOQUES (IIM)

Les infections sont dues à une bactérie responsable d'infections graves, dites infections invasives à méningocoque (IIM), qui peuvent conduire au décès ou laisser des séquelles importantes. Elle se transmet surtout par voie aérienne respiratoire lors de contacts avec une personne porteuse du virus, qu'elle ait ou non des symptômes.

INFECTIONS A PAPILLOMAVIRUS (HPV)

Les infections à papillomavirus humains (HPV) peuvent évoluer vers des cancers dont le plus fréquent est le cancer du col de l'utérus. En France, près de 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus sont diagnostiqués chaque année et environ 1 000 femmes en décèdent. En tout 6 400 cancers sont liés chaque année aux virus HPV, dont un sur quatre chez les hommes. En effet, ces virus sont également responsables de :

- cancers de l'anus.
- cancers de l'oropharynx (gorge, amygdales).
- cancers de la vulve, du vagin et du pénis.
- verrues génitales (condylomes), qui sont très contagieuses et souvent récidivantes.

**LISTE DES MEDECINS AGREES
GENERALISTES ET SPECIALISTES
DE LA HAUTE-VIENNE**

2024-2027

MEDECINS GENERALISTES

LIMOGES (87000)

Dr CAIX François	25, rue Hoche	☎ 06 89 86 61 59
Dr CHARMES Ludovic	36, rue Wagner	☎ 06 71 65 77 37
Dr CHUM Phaly	18, rue du Général Catroux	☎ 05 55 45 40 10
Dr FAUCHERY Pierre	27, Avenue du Midi	☎ 05 55 34 26 81
Dr GODARD Séverine	21, rue François Mitterrand	☎ 05 55 32 08 14
Dr JOFFRE Béatrice	42, avenue de la Libération	☎ 05 55 33 24 53
Dr JOFFRE Thierry	42, avenue de la Libération	☎ 05 55 33 24 53
Dr KWASSY-GUEDON Marie-Ange	17 rue François Chénieux	☎ 05 55 79 75 54
Dr LAMBERT Jean-Michel	3, avenue du Midi	☎ 05 55 79 55 03
Dr MARTIAL Philippe	8, rue Gaston Charlet	☎ 05 55 49 00 65
Dr PAPAÏCONOMOU Paul	CHU Limoges	☎ 06 74 13 59 68
Dr REIGUE Stéphane	14, allée Seurat "La Bastide"	☎ 05 55 37 26 20
Dr SEGELLE Laurence	6, rue du Pillet	☎ 05 55 36 01 89

AMBAZAC (87240)

Dr MANSOUR-KELADA Nancy	57 Avenue du Général de Gaulle	☎ 05 55 33 60 29
-------------------------	--------------------------------	------------------

EYMOUTIERS (87120)

Dr BORDERIE Pierre	3, rue de la Prévôté -	☎ 05 55 69 25 50
--------------------	------------------------	------------------

FEYTIAT (87220)

Dr GRIMAUD Philippe	23, rue du Puytison	☎ 05 55 00 28 80
---------------------	---------------------	------------------

Dr NOGRETTE Jean-Christophe 11, rue Aristide Briand ☎ 05 55 00 27 55

GLANDON (87500)

Dr RAMBERT-MONIEZ Maryse Le petit Gencenas ☎ 05 55 08 26 72

ISLE (87170)

Dr PACAUD Vincent 3, Avenue de la République ☎ 05 55 05 26 36

LE VIGEN (87110)

Dr BRISSAUD Jean-Jacques avenue de la gare ☎ 05 55 00 51 69

LE PALAIS SUR VIENNE (87410)

Dr BOUCHER Catherine 17, rue Jean Jaurès ☎ 05 55 35 24 42

MAGNAC-BOURG (87380)

Dr DESIMPEL Charles 4, allée des acacias ☎ 05 55 00 80 04

NANTIAT (87140)

Dr GASPARD Eric 26, rue Montplaisir ☎ 05 55 53.58.58

NEXON (87800)

Dr DELAGE Pierre David 1 rue Louis Jovet ☎ 05 55 58 25 87

RILHAC RANCON (87570)

Dr RATINAUD Didier Place de la poste ☎ 05 55 36 89 89

SAINT-JUNIEN (87200)

Dr KIRSCHLEGER Stéphane square Dupuytren ☎ 05 55 02 27 66

SAINT-PRIEST TAURION (87480)

Dr MARQUET Cédric 32 rue du 8 mai 1945 ☎ 05 55 39 66 51

MEDECINS SPECIALISTES

C.H.U.	2, av. Martin Luther King - 87042 Limoges Cedex	☎ 05 55 05 55 55
C.H. Esquirol	15, rue du Dr Marcland – 87025 Limoges Cedex	☎ 05 55 43 10 10
C.H. Saint-Junien	12, rue Chateaubriand – 87200 Saint-Junien	☎ 05 55 43 50 00
Clinique François Chénieux	18, rue du Général Catroux – 87039 Limoges Cedex 1	☎ 05 55 45 40 13
Clinique des Emailleurs	1, rue Victor Shoelcher – 87000 Limoges	☎ 05 55 43 38 38

ANESTHESIE-REANIMATION - REANIMATION MEDICALE

Dr BENAYOUN Patrick	C.H.U. de Limoges	☎ 05 55 05 55 55
Dr GUILLOT Olivier	HME Limoges	☎ 06 29 51 15 64

CARDIOLOGIE

Dr BONTEMPS Thierry	Clinique François Chénieux	☎ 05 55 45 40 84
---------------------	----------------------------	------------------

CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

Dr RAMIN Lionel	CHU Limoges	☎ 05 55 05 60 29
-----------------	-------------	------------------

CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET TRAUMATOLOGIQUE

Dr FIORENZA Fabrice	CHU Limoges	☎ 05 55 05 66 79
Dr MARCHEIX Pierre Sylvain	CHU Limoges	☎ 05 55 05 67 72
Dr VERGNENEGRE Guillaume	CHU Limoges	☎ 05 55 05 61 49

HEPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE

Dr GRATIEN Marilyne	CHU Limoges	☎ 05 55 05 87 26
---------------------	-------------	------------------

MALADIES INFECTIEUSES

Pr FAUCHER Jean-François	CHU Limoges	☎ 05 19 76 17 97
--------------------------	-------------	------------------

MEDECINE GERIATRIQUE

Dr LIVERTOUT Denis	La Jonchère	☎ 05 55 39 82 12
--------------------	-------------	------------------

MEDECINE LEGALE

Dr PARAF François	CHU Limoges	☎ 05 55 05 80 74
-------------------	-------------	------------------

MEDECINE DU TRAVAIL

Dr BOUHOUILI-ARNAUD Nadia CDG 87 ☎ 05 55 30 08 58

MEDECINE PHYSIQUE ET DE READAPTATION

Pr SALLE Jean-Yves C.H.U. de Limoges ☎ 05 55 05 65 16

NEUROLOGIE

Pr. COURATIER Philippe C.H.U. de Limoges ☎ 05 55 05 65 59
Dr HOUETO Jean-Luc CHU Limoges ☎ 05 55 05 65 60

OPHTALMOLOGIE

Pr ROBERT Pierre-Yves CHU Limoges ☎ 06 84 64 24 65

O.R.L.

Pr AUBRY Karine CHU Limoges ☎ 05 55 05 66 59
Pr BESSEDE Jean-Pierre CHU Limoges ☎ 05 55 05 55 55

PNEUMOPHYSIOLOGIE - ALLERGOLOGIE

Pr MELLONI Boris C.H.U. Limoges ☎ 06 83 84 60 52

PSYCHIATRIE ET NEURO-PSYCHIATRIE

Dr RIBEYROL-ALAMONE Isabelle C.H. Esquirol ☎ 05 55 43 13 45
Dr BERTHIER Marie-France C.H. Esquirol ☎ 05 55 14 56 09
Dr CHALARD Franck C.H. Esquirol ☎ 05 55 43 13 45
Dr LESCURE Fabien CH Esquirol ☎ 05 55 43 13 33
Dr RAOULT Mathilde 5 Rue Auguste Renoir / Limoges ☎ 06 37 89 37 97
Dr RATTI Alain 48, avenue de la Révolution / Limoges ☎ 05 55 33 15 75
Dr. SCHADLER Denis 2, place Lazare Carnot / Limoges ☎ 05 55 34 59 53
Dr VERGER Guillaume CH Esquirol ☎ 05 55 43 11 30

RADIOLOGIE

Dr SALEME Suzana C.H.U. de Limoges ☎ 05 55 05 80 11

RHUMATOLOGIE

Pr BERTIN Philippe C.H.U. de Limoges ☎ 05 55 05 68 70
Dr BONNET Christine C.H.U. de Limoges ☎ 05 55 05 68 60

